



SURETE - APPROVISIONNEMENTS DE BORD ET FOURNITURES D'AÉROPORTS - 11.2.3.10 (AUTRES QUE L'INSPECTION/FILTRAGE)

FORMATION

CONTRIBUTEUR

Lieu

Réunion
Guadeloupe

Durée

3,5 Heures
Initial puis tous les 5 ans

Responsable

Carole MARCHAND

Coût de la formation

Nous consulter

Pré-requis

Bonne maîtrise du français parlé
et écrit (cf. ci-contre)

Equipement obligatoire

Aucun

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de
handicap, un accompagnement
spécifique peut être engagé pour

Accès à la formation

Sur demande de l'employeur, éva-
luation des acquis

Avertissement :

Avant d'accéder à une formation prévue aux points 11.2.3, 11.2.4 et 11.2.5 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 susvisé, un agent doit avoir subi avec succès la vérification de ses antécédents prévue au point 11.1.3 de ladite annexe.

(Dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur) – obligation de l'employeur.

PUBLIC

Personnes qui effectuent, sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, des contrôles de sûreté autres que l'inspection / filtrage

OBJECTIFS

La formation doit permettre d'avoir une connaissance des mesures de sûreté applicables dans le cadre de l'activité COMAT / COMAIL, approvisionnements de bord & fournitures d'Aéroports

PEDAGOGIE

- Contrôle théorique de l'acquisition des compétences, évaluation sommative et formatives. Supports de cours certifiés.

- Questionnaire à choix multiples (QCM) ou unique (QCU)

La formation est dispensée par un formateur certifié ENAC



100 % Réussite



100 % Satisfaction

PROGRAMME

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- Connaissance des prescriptions légales applicables ;
 - Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
 - Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, [...]; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
- Connaissance [...] des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté; [COMAT-COMAIL, AB, FA]
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité;
- Connaissance des procédures de notification;
- Aptitude à identifier les articles prohibés;
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés;
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés;
- Connaissance des exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas;

VALIDATION

- Test de fin de session et remise d'une attestation
- Note minimale pour réussite à l'examen de 12/20.



100 % Réussite



100 % Satisfaction